

## Aux contribuables de la Ville de Macamic

### AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Que le règlement suivant a été adopté par la Ville de Macamic à la séance du 7 avril 2026:

**Règlement numéro 26-383 : Règlement concernant la gestion des bris sur les terrains privés lors de travaux municipaux.**

Que le règlement ci-haut mentionné est déposé au bureau de la greffière-trésorière de la Ville de Macamic, au 70, rue principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Macamic, ce 8 avril 2026



**Joëlle Rancourt**  
Greffière-trésorière adjointe